Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260928-2026_28_09_58-DE

La Forest-Landerneau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux afférents au Conseil municipal : 19
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux ayant pris part à la délibération : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, le Conseil municipal de la commune de La Forest-Landerneau, légalement convoqué à vingt heures zéro minute, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Forest-Landerneau, sous la présidence de M. David ROULLEAUX, Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 23 septembre 2026

DATE D'AFFICHAGE : 1er octobre 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Odile BOUGER

PRÉSENTS :

David ROULLEAUX – Pauline BENOIT – Olivier BESCOND – Odile BOUGER – Éric DUMESNIL– Nathalie ROULLEAUX – François NICOLAS – Fabienne CORRE – Angélique NICOLAS – Christophe TIRILLY – Fabrice BERGERE – Arnaud DOUGUET – Carine LAMARQUE – Amélie ROUE – Daniel LEAL – Roland PORHEL – Sandra THERENE – Karine SICARD

ONT DONNE POUVOIR : Laurent MICHOT à Pauline BENOIT

ABSENT : Laurent MICHOT

DEL2026_28_09_58

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
PORTANT CREATION D'EMPLOI AU 1ER SEPTEMBRE 2026

OB D.R

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260928-2026_28_09_58-DE

DEL2026_28_09_58

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
PORTANT CREATION D'EMPLOI AU 1ER SEPTEMBRE 2026

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
- Le tableau des emplois existant mis à jour au 1er janvier 2026,
- L'avis favorable du Comité Social Territorial,

Considérant :

- Que les emplois d'une collectivité doivent être créés et supprimés par délibération de l'organe délibérant,
- Qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

Article 1 : De créer un nouveau poste

Est créé, à compter du **1er septembre 2026**, l'emploi suivant, afin de refléter l'organisation actuelle des services :
➢ Un emploi permanent d'agent périscolaire et d'entretien polyvalent, calibré sur les grades d'adjoint technique territorial et adjoint technique territorial principal de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet, à raison de 20/35ème annualisés. L'emploi est pourvu par un agent contractuel depuis le 1er septembre 2026.

Article 2 : De mettre à jour le tableau des emplois en conséquence, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 3 : Budget et exécution

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
L'autorité territoriale est autorisée à signer tout acte afférent à la présente délibération.
L'autorité territoriale est chargée de l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE – TABLEAU DES EMPLOIS

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune de la Forest-Landerneau

Fait à LA FOREST-LANDERNEAU,
Le 29 septembre 2026.
Certifié conforme,

La secrétaire de séance

Odile BOUGER

Le Maire,

David ROULLEAUX

MAIRIE DE LA FOREST LANDERNEAU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29800

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 1er octobre 2026 et de sa publication légale le 1er octobre 2026.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

OB D.R